

Nous reconnaissons la nécessité de réformes. La structure des conventions collectives et des relations industrielles doit s'adapter en général aux nouveaux changements et aux nouvelles difficultés que nous rencontrons maintenant. Mais cela ne veut pas dire que nous devrions par une mesure législative supprimer tous droits fondamentaux, ne plus croire les parties capables de concilier leurs intérêts contradictoires et tenter de remplacer le tout par une réglementation paternaliste de toutes les activités touchant les relations ouvrières. En démocratie, si l'on veut que les changements, soient durables et bien acceptés, il faut un consensus et c'est encore plus vrai pour les affaires entre le patronat et le salariat où la situation peut changer du jour au lendemain.

Mon ministère est ouvertement solidaire du mouvement syndical. Nous sommes là pour l'encourager et l'aider dans la poursuite de ses objectifs légitimes, c'est-à-dire promouvoir le bien-être des travailleurs. Nous consultons les dirigeants syndicaux sur toutes les questions de politique qui touchent les syndiqués. Depuis quelques années, nous avons intensifié les consultations de ce genre pour essayer de faire participer les travailleurs syndiqués aux discussions et au dialogue qui constituent un aspect essentiel de la prise de décisions par le gouvernement. C'est une politique dont nous sommes fiers et nous comptons créer d'autres voies de consultation avec les travailleurs ainsi qu'avec les employeurs, bien entendu.

Du fait que les grèves se multiplient, surtout dans les services publics, bien des gens se plaignent que les syndicats abusent de leurs pouvoirs. Le député le souligne dans sa motion. Les journaux, les assemblées législatives et les conseils d'administration de certaines sociétés réclament à grands cris que l'on mette fin aux abus de pouvoir des syndicats. La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui a le même objectif car elle mentionne notamment que certaines personnalités du monde syndical ont des pouvoirs qui dépassent leurs responsabilités.

Cela évoque l'image de chefs syndicaux autocratiques, intimidant les membres réticents, nourrissant leurs aspirations d'exigences salariales exorbitantes et les poussant à faire la grève contre leur gré. Ce stéréotype du chef syndical moyen n'a rien à voir avec la réalité. De nos jours, le chef syndical moyen que je connais s'efforce de modérer les attentes des membres et de refréner leur esprit militant, non de les stimuler. Il tente de les persuader de ne rien demander qui ne soit réaliste. Il fait tout pour empêcher les grèves et non pour les déclencher.

Il y a des exceptions, bien sûr. Quelques chefs, auxquels on fait beaucoup de publicité, parlent et se comportent de façon irresponsable. Quelques-uns grossissent les objectifs de négociation de leurs membres et attisent leur méfiance envers leurs employeurs par de fausses déclarations et une falsification des faits. C'est de ceux-là qu'on entend parler. La grande majorité de ceux qui se conduisent comme il faut—qui sont beaucoup plus représentatifs—n'ont guère l'attention des media. Ils ne sont pas assez controversés pour fournir matière à nouvelles.

En fait, on pourrait très bien alléguer que la plupart des syndicats et des chefs syndicaux, loin d'être trop puissants, ne le sont pas assez. L'une des principales raisons des nombreuses grèves que nous connaissons actuellement, notamment celles qui se produisent successivement dans la même industrie, c'est que la négociation collective est partagée entre tant d'unités de négociation différentes. Le pouvoir, au lieu d'être concentré entre les mains d'un seul syndicat ou d'une seule unité de négociation, est divisé entre plusieurs groupements organisés.

Difficultés dans le domaine du travail

Quand nous parlons de la nécessité de négociations par industrie pour en finir avec cette fragmentation des négociations syndicales, nous préconisons en fait la concentration du pouvoir syndical. On remettrait ainsi à une centrale syndicale plutôt qu'à un grand nombre de petits syndicats le pouvoir de négocier au nom de tous les travailleurs d'une industrie. Les grèves seraient moins nombreuses et devraient être approuvées par la majorité de tous les travailleurs et non plus par la majorité des membres d'un petit groupe.

Je ne veux pas dire que toutes les centrales syndicales n'ont pas assez de pouvoir dans la structure de négociation actuelle, ou qu'elles n'abusent pas quelquefois de ce pouvoir. On n'a qu'à penser aux révélations de la Commission Cliche au Québec pour se rendre compte que des chefs corrompus, vénaux et sans scrupules peuvent prendre la direction de certains syndicats et faire usage de leur pouvoir au détriment non seulement de l'industrie et de l'économie, mais aussi de leurs propres membres. Bien que la corruption qui règne dans l'industrie de la construction au Québec dépasse la compétence fédérale, elle nous montre quand même de façon concrète ce qui peut arriver lorsque des travailleurs syndiqués perdent ou abandonnent leurs droits démocratiques. La révélation de cette corruption éclaire également une lacune frappante dans le mécanisme interne du mouvement syndical au Canada, c'est-à-dire l'absence d'un code d'éthique et des moyens de le faire respecter.

La réticence du Congrès du travail du Canada avant et durant les séances de la Commission Cliche, et sa réserve à l'égard de la plus récente controverse intéressant le Syndicat international des marins, n'ont pas été tellement impressionnantes.

Si le Congrès n'implante pas en son propre sein les mécanismes nécessaires pour mettre au jour et corriger les méfaits des syndicats qui lui sont affiliés, il n'aura que lui-même à blâmer si les gouvernements se voient dans l'obligation d'intervenir et d'effectuer le grand nettoyage que le mouvement syndical n'aura pas daigné faire. L'intervention du gouvernement à cet égard devrait représenter un dernier recours, un recours entrepris uniquement lorsque l'organisme syndical central aura tenté d'effectuer des réformes et failli à la tâche. Parce que le CTC n'a pas de code d'éthique ni de mécanisme pour en appliquer un, l'intervention de l'État à laquelle le mouvement syndical s'oppose demeure le premier et le seul correctif disponible.

● (1640)

Loin de moi la pensée que la corruption règne dans les filiales du Congrès du Travail du Canada, tant s'en faut. La plupart des syndicats affiliés des sections locales et des représentants syndicaux sont scrupuleusement honnêtes et respectables. Nous en sommes tous convaincus. Dans l'ensemble, leur intégrité peut, sans contester, se mesurer à celle de n'importe quelle autre institution ou tout autre secteur de notre société. Raison de plus pour que la majorité de syndicalistes qui sont honnêtes prennent des mesures pour débarrasser leurs organisations d'éléments minoritaires dont les intérêts et les actes sont indépendants de ceux des autres membres.

Je n'ai pas le temps de parler de façon aussi détaillée que je le voudrais du mythe fort répandu selon lequel les augmentations de salaires excessives sont la cause principale de l'inflation, sont deux fois supérieures à la moyenne des hausses accordées aux États-Unis et menacent notre compétitivité par rapport à ce pays.

J'aimerais plutôt attirer l'attention des députés sur deux articles parus dans le *Financial Times*, l'un de Peter Cook,